

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Lecture de partitions
Code	
Filières, orientations et options	- Master of Arts en pédagogie musicale – Enseignement instrumental ou vocal – enseignement de la théorie – - Master of Arts en interprétation musicale spécialisée – Direction de chœur spécialisée – - Master of Arts en interprétation musicale spécialisée – Direction d'orchestre spécialisée – - Master of Arts en composition et théorie musicale – Théorie musicale – Enseignement - Master of Arts en composition et théorie musicale – Théorie musicale – Ethnothéories - Master of Arts en composition et théorie musicale – Théorie musicale – Recherche
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Oui
Site	Genève
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : A1 A2 Si cours semestriel :
2. Organisation	
Organisation temporelle	Cours régulier annuel <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	30
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Cours individuel
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Avoir validé l'unité d'enseignement Harmonie au clavier I, Piano comme instrument secondaire, Solfège II
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
○ Acquérir des compétences en lecture des sept clés musicales.	

- Acquérir la capacité d'analyser et de comprendre les compositions polyphoniques, en identifiant les voix et les éléments harmoniques pour une interprétation précise et équilibrée.
- Maîtriser les principes de transposition pour ajuster les partitions à différentes tonalités, facilitant ainsi la lecture et l'exécution sur divers instruments ou en fonction des exigences vocales.
- Développer la capacité à interpréter fidèlement le texte musical en reproduisant les intentions du compositeur, y compris le tempo, les nuances et autres dynamiques, particulièrement lors de l'exécution au piano.
- Combiner la compréhension analytique du texte musical avec des compétences techniques pour enrichir l'interprétation musicale.

5. Contenu et forme de l'enseignement

- Pratique des clés anciennes (7 clés), polyphonie jusqu'à 4 voix, transposition à la tierce supérieure de quatuors vocaux.
- Lecture de quatuors à cordes (toutes époques et toutes difficultés).
- Réduction au piano de partitions d'orchestre avec instruments transpositeurs.
- Notions de théorie, d'analyse et d'organologie liées à la pratique.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.

TYPE DE VALIDATION

Examen noté

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

Prestation artistique

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

Contenu de l'examen (si pertinent) :

30 minutes de préparation, 15 minutes de passage.

A1 :

Réduction au piano d'extraits de :

- Quatuor vocal en clés anciennes,
- Quatuor à cordes,
- Partition d'orchestre avec 1 à 2 instruments transpositeurs (préparation en autonomie 1 semaine avant l'examen).

A2 :

Réduction au piano d'extraits de :

- Quatuor vocal en clés anciennes à transposer à la tierce supérieure,
- Quatuor à cordes (avec croisements de voix),

Partition d'orchestre complexe avec instruments transpositeurs (préparation en autonomie 1 semaine avant l'examen).

COMPOSITION DU JURY

Expert-e interne

Professeur-e-s concerné-e-s avec voix délibérative Remarque(s) :	
7. Modalités de remédiation et de répétition	
Possibilité	Remédiation possible <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3.5 et 3.9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.
8. Remarques	
9. Bibliographie	
10. Enseignant-e-s	
Céline MONNIER-LATOUR, Jamal MOQADEM, Johann VACHER	
11. Validation du descriptif	
Date de validation	2025
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM